

*Bulletin d'information
Municipale*

Saint-René-de-Matane



Mot du maire

*Chères citoyennes,
Chers citoyens,*

Comme plusieurs doivent le constater, nous avons un hiver hors du commun. Une petite bordée et un quelques jours de beau temps et la neige font rapidement.

Nous souhaitons donc aux gens qui veulent pratiquer leurs sports d'hiver à la semaine de relâche avec leurs enfants et entre famille que la neige arrive en bonnes quantités afin de pouvoir en profiter au maximum. Pour les parents en congé, je crois bien qu'ils voudraient prendre l'air soit en allant patiner, faire du ski, ou peu importe le sport d'hiver que vous aimez avec ceux-ci.

Chaque organisme de notre municipalité a besoin de bénévoles. Si tu souhaites t'impliquer, ne serait-ce que pour donner quelques heures au sein d'un organisme qui te tient à cœur. N'hésite pas à communiquer avec nous, ensuite nous pourrons vous référer à ceux-ci. C'est tout ensemble que nous pourrons garder la pérennité de celles-ci et de faire de notre village. Une municipalité vivante. Votre aide et votre implication sont importantes. Toutes les organisations ont besoin de gens supplémentaires. Que ce soit le codeL, le comité des loisirs, 50 ans et plus, etc. Être bénévole implique peu de temps. Si nous sommes plusieurs, c'est une façon de socialiser, de mettre à profit nos connaissances ensemble.

En terminant, je souhaite à tous nos étudiants (es) ainsi qu'à tout le personnel des écoles, une merveilleuse semaine de relâche.

*Rémi Fortin
Maire*

ACTIVITÉS DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE 05 FÉVRIER 2024, À 19 H 30

Le 10 janvier 2024	Service régional, Sécurité incendie, réunion de travail	Le Maire
Le 15 janvier 2024	Séance extraordinaire	Directrice générale et le conseil
Le 16 janvier 2024	MRC, réunion travail	Le Maire
Le 17 janvier 2024	Réunion MRC	Le Maire
Le 18 janvier 2024	Réunion dossier assurance	Directrice générale
Le 24 janvier 2024	Formation comptable	Directrice générale
Le 30 janvier 2024	Rencontre comptable - Audit	Le Maire

2024-01-010 MODIFICATION – HORAIRE D’OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT la très faible fréquentation de la bibliothèque sur les heures d’ouverture proposées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE modifier l’horaire d’ouverture de la bibliothèque comme suit :

Samedi, de 9 h à 12 h

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-01-016 MÉTHODE DE PUBLICATION – DOCUMENT EXPLICATIF DES BUDGETS ET DES PROGRAMMES TRIENNAUX DES IMMOBILISATIONS SUBSÉQUENTS – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT le règlement obligeant le dépôt et la publication d’un document explicatif des budgets municipaux (RLRQ, c. F-2.1, r. 5) rend obligatoire le dépôt et la publication, par la municipalité, d’un document explicatif du budget. Ainsi, un document explicatif doit être préparé, déposé et publié dans un journal local selon les diverses catégories, pour son exercice financier courant et l’exercice précédent, et toute autre information jugée utile par la municipalité (art. 957 al. 2 C.M.; art. 474.3 al. 2 L.C.V.; art. 263 par. 8 L.F.M.);

CONSIDÉRANT QUE le Programme triennal des immobilisations (PTI) adopté ou un document explicatif de celui-ci, doit être distribué à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut cependant décréter que le document explicatif du budget ainsi que celui des PTI soient publiés dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité (au lieu ou en plus de la distribution à chaque adresse civique).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane décrète que pour les documents explicatifs du budget 2025 et du PTI 2022-2026-2027 et les subséquents seront publiés dans le journal de la municipalité qui est diffusé à chaque adresse civique de son territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-01-017 DEMANDE D'APPUI – IMPLANTATION D'UN SITE DE TÉLÉCOMMUNICATION – TELUS

ATTENDU QUE dans le cadre d'une collaboration entre les gouvernements provincial et fédéral, dont l'objectif est de fournir un accès à la téléphonie mobile sur les routes reliant les communautés moins bien servies, TELUS bonifiera son réseau sans fil dans le secteur de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

ATTENDU QUE pour exécuter les travaux, TELUS propose l'installation d'une nouvelle tour de télécommunication de type monopole de 40 mètres, située à l'est de la route 195 à proximité du Chemin du Renversé, soit environ 10 km au sud du site précédent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane appuie TELUS dans le projet d'implantation d'une nouvelle tour de télécommunication de type monopole de 40 mètres aux coordonnées **Lat. 48.708996 Long -67.383489** afin de fournir un service de téléphonie sans fil (cellulaire) sur la route 195, dans le secteur de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

INVITATIONS / COMMUNICATIONS

LA FABRIQUE DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

La fabrique vous invite à un brunch, dimanche le 25 février 2024 à compter de 9h00 à la salle communautaire. Il y aura vente de billets et tirage de 50/50. On vous attend en grand nombre. Merci de votre présence.

LE CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Le club des 50 ans et + de Saint-René-de-Matane vous invite à sa soirée de danse, samedi le 23 mars 2024 à 19 heures 30 à la salle communautaire.

La musique sera faite par Madame Francine Ouellet.

Bienvenue à tous et à toutes.

Jacqueline Bourget, présidente

ERRATUM

Dans les faits saillants qui vous été transmis en janvier dernier, une erreur s'est glissée, vous auriez dû lire :

En 2022, la MRC de la Matanie versait au maire, ou à son remplaçant, une rémunération totale de 2 295 \$ pour l'année (séance régulière, extraordinaire ou de comité administratif à laquelle il a assisté). S'ajoute à ces rémunérations, une allocation de dépenses totale de 1 068 \$ (50 % de la rémunération ainsi que 15 % compensatoires de l'allocation de dépenses versée).

VENTE DE SURPLUS D'ACTIFS

La municipalité a un surplus d'actifs à vendre. Vous devez faire une offre par écrit à la Municipalité. Vous pouvez l'envoyer au courriel suivant : st-renedematane@lamatanie.ca, par adresse postale au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, Québec, G0J 3E0 ou encore venir la porter directement à notre bureau municipal. Vous pouvez vous présenter au bureau, sur les heures d'ouverture, pour voir le matériel. À noter que la vente sera accordée au plus offrant.



